

46^{ème} TOURNOI ESTIVAL D'EVIAN SPORTS TENNIS DE TABLE

LE DIMANCHE 4 AOUT 2019

Article 1 : Le tournoi se déroulera à la salle spécifique d'Evian-sports et au gymnase du lycée, 2 bis avenue Anna de Noailles, sur 20 tables.

Article 2 : Il est ouvert à tous les joueurs, licenciés ou non, français ou étrangers.

Article 3 : Pour les joueurs licenciés, le classement à prendre en compte pour l'inscription sera celui de la saison **2019/2020, disponible sur le site de la FFTT**. En cas de doute ou de contestation, les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification nécessaire (internet...).

Pour les joueurs licenciés dans plusieurs fédérations, le classement pris en compte est celui dans lequel la personne participe au championnat par équipes.

Article 4 : Les horaires des différents tableaux seront les suivants :

Tableaux	Heures
Tableau A : 501 à 799 points (D1 pour les Suisses)	09h00
Tableau B : NC à 1399 points (NC à 1 399 points ; C7 pour les Suisses)	10h30
Tableau C : Loisirs, non licenciés, 500 points (joueurs n'ayant jamais été classés)	11h30
Tableau D : NC à 1099 points (NC à 1099 points ; D3 pour les Suisses)	13h00
Tableau E : Toutes séries	15h30

- **Tableau F** : « mort subite » avec raquettes hardbat prêtées par le club : *
- * horaire tab F non défini ; tableau inséré dans l'après-midi ; durée : +/- 25 min.

NB : les organisateurs se réservent la possibilité de supprimer tout tableau qui ne réunirait pas suffisamment de participants.

Article 5 : Le premier tour de tous les tableaux, sauf F, se déroulera par poules de 3 joueurs (ou 4 suivant le nombre d'inscrits) avec 2 qualifiés pour le tableau final à élimination directe. **Le tableau final débutera sans interruption après les poules.**

Le tableau F est à élimination directe.

Article 6 : Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches, hors tableau F.

Article 7 : Le nombre de tableaux n'est pas limité ; toutefois un joueur ne pourra être inscrit simultanément dans plus de 3 tableaux (**hors tableau F**). Il conviendra donc d'attendre d'être éliminé d'un tableau pour demander à la table d'arbitrage s'il reste une place disponible dans un autre.

Article 8 : Les droits d'inscriptions sont fixés à :

- **8 €** pour 1 tableau, **hors tableau F**
- **15 €** pour 2 tableaux, **hors tableau F**
- **21 €** pour 3 tableaux, **hors tableau F**
- **4 €** par tableau supplémentaire

Les droits d'inscriptions seront de **1 €** pour le tableau F.

2 € supplémentaires par tableau pour les inscriptions sur place.

Le franc suisse ne sera accepté que sous forme de billet, sur la base d'un taux de change de 1.15 CHF pour 1 €. (Taux estimé au 01/07/2019)

Article 9 : Le scratch sera prononcé 10 minutes après le premier appel.

PAR AILLEURS, pour une bonne organisation et un respect le meilleur possible des horaires de début des tableaux, **aucune inscription ne sera acceptée à moins de 45 minutes du début du tableau.**

Article 10 : **Pour le tableau F (mort subite), la formule est la suivante :**

tableau à élimination directe, avec tirage au sort intégral. **Match en 1 point avec des raquettes hardbat prêtées par le club.**

64 inscrits au maximum.

Le vainqueur remporte la mise totale.

Article 11 : Chaque tableau sera primé jusqu'aux **4 premiers**, sauf si la participation sur un tableau est **inférieure à 16 joueurs**.

GRILLE DES LOTS

Tableaux	1 ^{er}	2 ^{ème}	Demi-finalistes
Tableau A : 501 à 799 points (D1 pour les Suisses)	20€+40 BA	40 BA	10€ BA
Tableau B : NC à 1399 points (NC à 1 399 points ; C7 pour les Suisses)	40€ +60 BA	60 BA	30 BA
Tableau C : Loisirs, non licenciés, 500 points (joueurs n'ayant jamais été classés)	Panier garni valeur 30€	Panier garni valeur 20€	Panier garni valeur 10€
Tableau D : NC à 1099 points (NC à 1099 points ; D3 pour les Suisses)	30€ + 50 BA	50 BA	20 BA
Tableau E : Toutes séries	50€ + 70 BA	70 BA	40 BA
Tableau F : « mort subite » : Le vainqueur remporte la mise totale			

Article 12 : Les engagements se feront :

Jusqu'au samedi 03 août à 12h00

par mail ou téléphone auprès de

Madame Raymonde EVRARD

Tél : **06 73 85 17 43**

e-mail : evrard.raymonde@sfr.fr

Article 13 : Les juges arbitres du tournoi seront Monsieur **Jean-Claude PORTRON**, Monsieur **Wilfried GUIBERT** et Mademoiselle **Aline CARRILLAT**. Leurs décisions seront sans appel.

IMPORTANT : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre. ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6) => pour consulter les règles du jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 14 : La tenue sportive sera de rigueur. Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 15 : Dans les tableaux le perdant arbitre le tour suivant. En poules, les 3 joueurs assurent leur arbitrage. Les joueurs ne se soumettant pas à cette réglementation seront éliminés des tableaux où ils seraient encore qualifiés sur simple décision du juge arbitre.

Article 16 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans les deux salles. **Il est rappelé qu'il est strictement interdit notamment d'utiliser le mur d'escalade du gymnase et que le port de chaussures à semelles non marquantes sera obligatoire pour être autorisé à jouer.**

Article 17 : L'inscription au tournoi implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 18 : Seuls les organisateurs pourront apporter des modifications au présent règlement.

Article 19 : Il n'y aura pas d'interruption à midi. Une buvette est prévue sur place.